



FINALISATION DE LA TRAME ECOLOGIQUE DU PNR DES VOLCANS D'Auvergne ET STRATEGIE D'ACTIONS



Rapport final

Trame Verte et Bleue et plan d'actions stratégique

Avril 2013



ASCONIT Consultants
(mandataire)

Parc Scientifique Tony Garnier
6/8 Espace Henry Vallée
69366 LYON Cedex 07
Tél : 04-78-93-68-90
Fax : 04-78-94-11-98
Email : contact@asconit.com

Étude réalisée pour le compte du



Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier
63970 Aydat

Dossier suivi par :

Cécile BIRARD, Responsable du Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Étude réalisée par



Asconit Consultants

Siège social

6-8 Espace Henry vallée
Parc scientifique Tony Garnier
69 366 Lyon cedex 07

Tel : +33 (0)4.78.93.68.90 – Email: lyon@asconit.com

Coordination

Claire SERES, Chef de projet Gestion des milieux et Biodiversité

Rédaction

Claire SERES – Cécile MARTIN, chargée d'étude Gestion des milieux et Biodiversité – **Cécile HIRSOUX**, chargée d'étude Gestion des milieux et Biodiversité

Cartographie

Fabien PEZZATO, chargé d'études SIG

En partenariat avec :



In Situ

5 hameau d'Auzon
07260 Joyeuse

Tél. : +33(0)9 77 30 37 58 – Email : remi.duguet@insitu-t2e.fr

Analyses écologiques

Rémi DUGUET, Chef de projet, écologue

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE	4
1.1. Contexte.....	4
1.1. Territoire d'étude.....	4
1.2. Déroulement de l'étude	4
2. LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC	6
2.1. Sous-trames écologiques potentielles proposées	6
2.1.1. Sous-trame potentielle des milieux prairiaux et des landes	6
2.1.2. Sous-trame potentielle des milieux forestiers	7
2.1.3. Sous-trame potentielle des milieux aquatiques	8
2.1.4. Sous-trame potentielle des milieux humides	9
2.1.5. Sous-trame potentielle des milieux rocheux.....	10
2.2. Trame verte et bleue écologique potentielle du parc.....	11
3. ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION TVB	13
3.1. Méthode suivie pour l'élaboration du plan d'action TVB	13
3.2. Organisation de réunions territoriales de concertation.....	13
3.3. Finalisation du plan d'actions	14
3.3.1. Hiérarchisation des actions TVB	14
3.3.2. Localisation des actions TVB.....	18
3.3.3. Propositions de fiches action.....	18
ANNEXES	22

1. Introduction générale

1.1. Contexte

Le Parc des Volcans d'Auvergne, situé au cœur de l'Auvergne est composé de paysages, d'une faune et d'une flore remarquables. 60% du territoire est ainsi protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature et des paysages (32 % en Auvergne).

Des milieux diversifiés composent ce réservoir de biodiversité à l'échelle du Massif Central : ouverts et semi-ouverts, forestiers, aquatiques et humides et rupestres.

Ce patrimoine exceptionnel confère ainsi au territoire une responsabilité particulière notamment de part la présence :

- de milieux subalpins concentrés au niveau du Parc à l'échelle du Massif Central,
- de 70% des lacs naturels du bassin versant de Loire-Bretagne,
- d'un linéaire de 4 300 km de cours d'eau et de zones humides associées,
- de 133 des 377 tourbières auvergnates (supérieures à 1 hectare),
- de milieux prairiaux et de pelouses (estives notamment) couvrant 60 % du territoire.

En 2008, une étude de préfiguration de la trame écologique du PNR des Volcans d'Auvergne a montré que cette trame ne comportait **potentiellement** pas de discontinuité écologique majeure, excepté dans la zone de pression urbaine clermontoise et au sein des cours d'eau fragmentés par de nombreux ouvrages dont certains sont infranchissables. Les deux principaux enjeux seraient ainsi le **maintien de la qualité et de la diversité écologique des milieux**, ainsi que la **défragmentation du réseau hydrographique**.

Fin 2011, fort d'un travail complémentaire portant sur une liste d'espèces cibles permettant d'analyser le fonctionnement de la trame écologique, et de bilans « espèces » (flore, habitats, bryoflore, oiseaux, reptiles, amphibiens, papillons et orthoptères), le Parc a souhaité finaliser la trame écologique ébauchée en 2008, en confiant début 2012 cette nouvelle étude à un prestataire externe.

1.2.Territoire d'étude

L'étude de la trame écologique du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne concerne l'ensemble des communes du Parc au nombre de 153 pour une surface de 3 950,7 km².

Pour les besoins techniques de l'étude, nous avons étendu ce territoire d'analyse par le biais d'une zone tampon de 2,5 km autour du périmètre officiel du Parc, ce qui permettra de s'affranchir des limites administratives et d'esquisser des continuités en direction des territoires voisins.

1.3.Déroulement de l'étude

L'étude de la trame écologique du Parc a été confiée à un **groupement de structures aux compétences complémentaires** :

- **ASCONIT Consultants**, bureau d'étude spécialisé en environnement et notamment en biodiversité et gestion des milieux, compétences structurées au sein d'un département (D8).

ASCONIT Consultants travaille ainsi depuis plusieurs années à l'élaboration de cartographies de Trames et vertes et bleues déclinées en plans / stratégies d'actions à différentes échelles territoriales (régions, PNR, communautés d'agglomération...). ASCONIT Consultants est mandataire du groupement.

- **In Situ Faune Flore**, bureau d'études spécialisé en écologie. Il apporte sa connaissance des espèces et son expertise en termes de gestion de patrimoine naturel.

Le premier objectif de cette mission est de finaliser la cartographie de la trame écologique ébauchée en 2008 par le Parc au cours d'un travail de préfiguration ayant abouti à l'identification des cœurs de nature potentiels des 4 sous-trames étudiées :

- milieux prairiaux et landes,
- milieux boisés,
- milieux aquatiques et humides,
- milieux rocheux

Ainsi qu'à la mise en évidence d'obstacles à la dispersion des espèces (obstacles hydrauliques, routes fragmentantes, zones de cultures intensives...).

La trame écologique ainsi finalisée sera comparée au travail réalisé par l'IPAMAC sur la trame écologique potentielle du Massif Central, ainsi qu'au Schéma paysager.

Enfin, la trame écologique du Parc sera déclinée en une **stratégie d'actions concertée, à plus-value TVB**.

La prestation se déroulera ainsi sur un peu plus d'une année selon le calendrier suivant :

	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	sept-13
Démarrage de l'étude	◆																
Modélisation de la trame écologique du parc		■	■	■	◆	■											
Comparaison des résultats obtenus à d'autres études (IPAMAC...)							■		◆								
Plan d'actions TVB								■	■	◆	◆						
Finalisation des rapports d'étude												■	■	■	■	■	◆
Comité technique	◆																
Conseil scientifique	◆																
Réunions territoriales	◆																
Restitution finale	◆																

Les modalités de concertation et de validation de l'étude s'appuient sur trois types de réunions :

- un **comité technique**, réunissant des personnes internes au Parc des Volcans d'Auvergne, dont l'objectif est la co-construction et la validation des résultats,
- le **Conseil scientifique du Parc** pour la présentation des résultats de l'étude à son stade d'avancement,
- des **réunions de concertation territoriales** (une par région naturelle, soit un total de 5) dont le public sera majoritairement constitué d'élus,
- la **réunion de restitution finale** sera faite *a minima* devant le comité technique de l'étude.

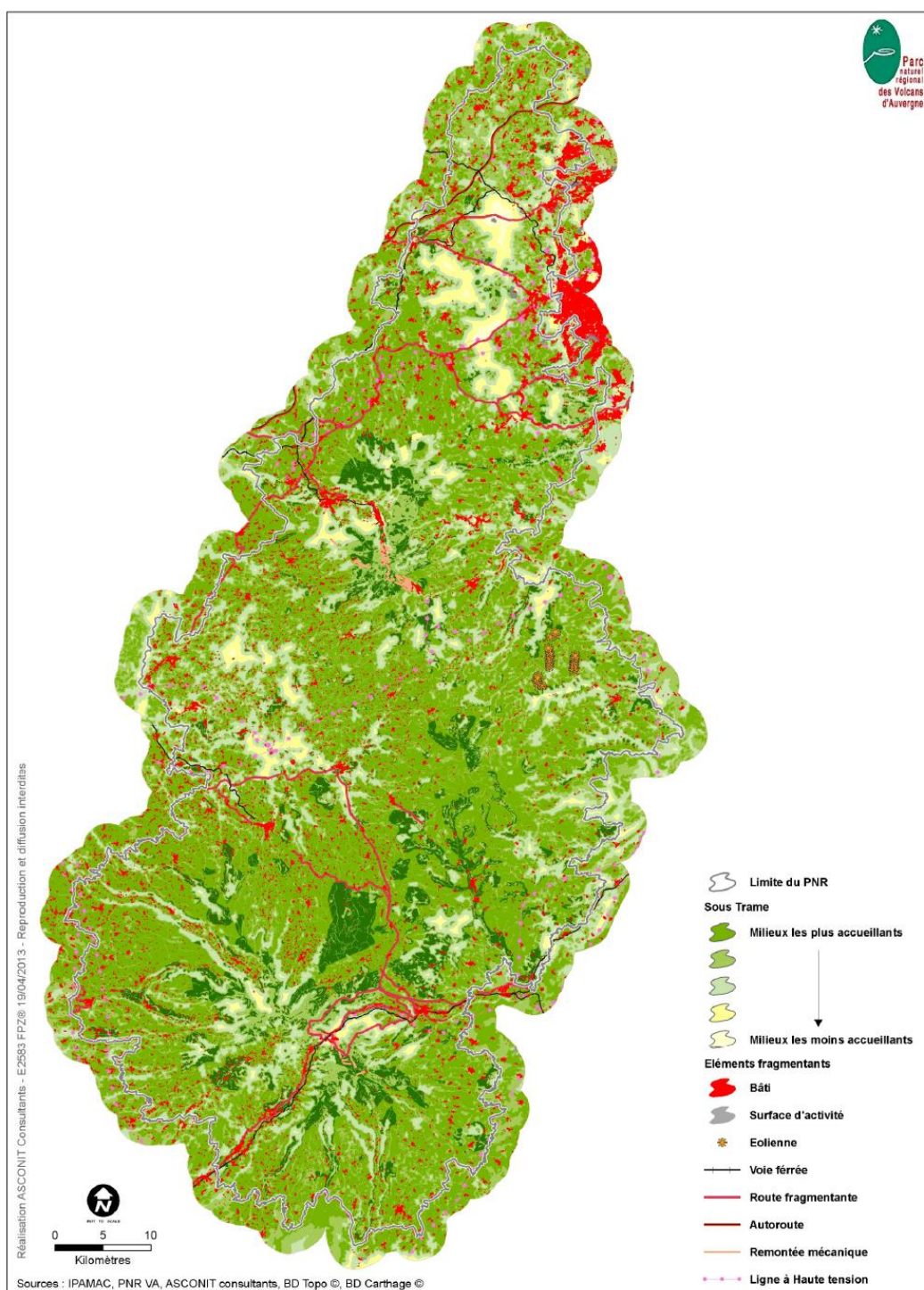
2. La trame verte et bleue du parc

2.1. Sous-trames écologiques potentielles proposées

2.1.1. Sous-trame potentielle des milieux prairiaux et des landes

La sous-trame des milieux prairiaux et des landes est constituée d'une **majorité de milieux accueillants représentant plus de la moitié du territoire du parc** (carte 1). Cette continuité de milieux est interrompue par l'urbanisation de l'agglomération clermontoise et les milieux forestiers, correspondant à des milieux peu attractifs pour cette sous-trame.

Carte 1 - Sous-trame potentielle des milieux prairiaux et landes du parc

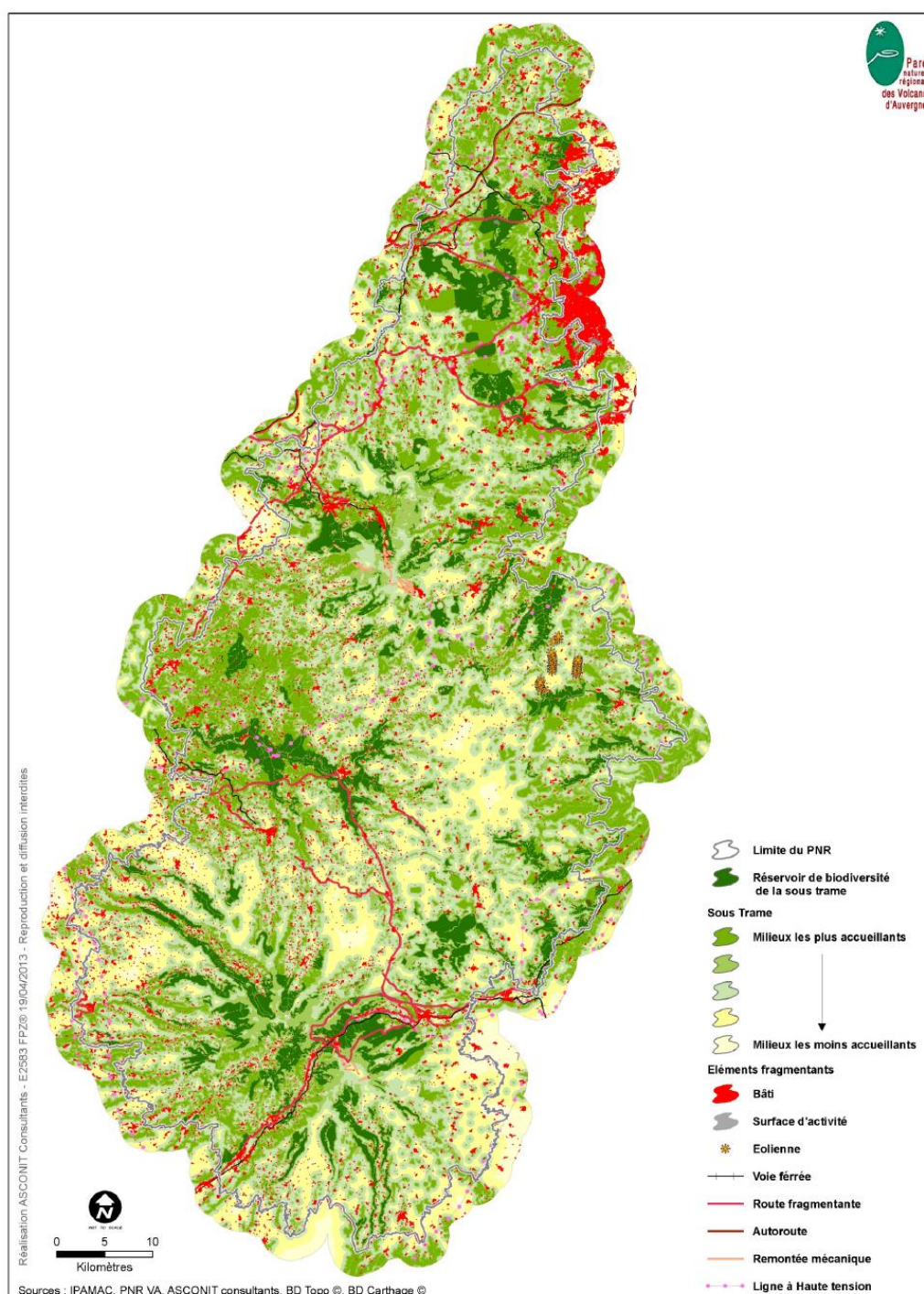


Les prairies permanentes ont différenciées des prairies temporaires mais le degré d'intensification des pratiques agricoles n'est pas renseigné (pas de données disponibles). Cela ne nous permet pas de dissocier les prairies les plus riches d'un point de vue écologique (les plus attractives pour le déplacement des espèces) des moins riches (les moins attractives pour le déplacement des espèces).

2.1.2. Sous-trame potentielle des milieux forestiers

Cette sous-trame est le **négatif quasi parfait de la sous-trame prairiale**, ce qui s'explique aisément par le fait que les milieux prairiaux et forestiers constituent 90% du territoire (carte 2).

Carte 2 - Sous-trame potentielle des milieux forestiers du parc



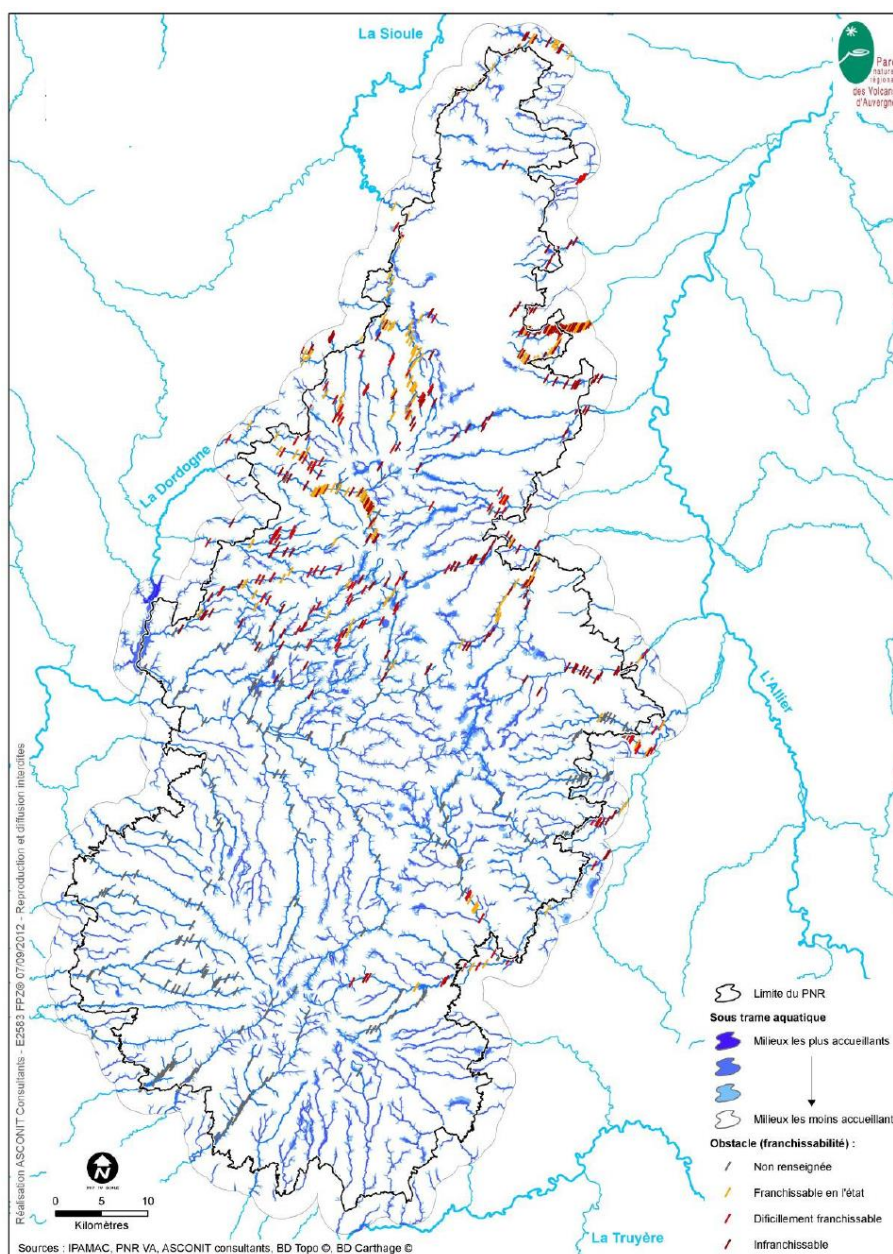
Une grande partie du territoire est ainsi identifiée comme accueillante pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux forestiers. De nombreuses zones apparaissent néanmoins comme moins perméables pour le déplacement des espèces forestières (en clair), correspondant aux grands espaces prairiaux.

La connectivité Nord-Sud pour ces milieux est assurée, mais également Ouest-Est, **confirmant ainsi l'axe du Massif Central identifié dans les orientations nationales** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Le Parc constitue ainsi un « carrefour » de biodiversité au niveau du Massif Central.

2.1.3. Sous-trame potentielle des milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont **relativement étendus sur le territoire du Parc** : les cours d'eau représentent une densité de 1 km/km² ; en comparaison, la densité moyenne des cours d'eau en France est de 0,4 km / km² (Centre d'information sur l'eau).

Carte 3 : Sous-trame potentielle des milieux aquatiques du parc

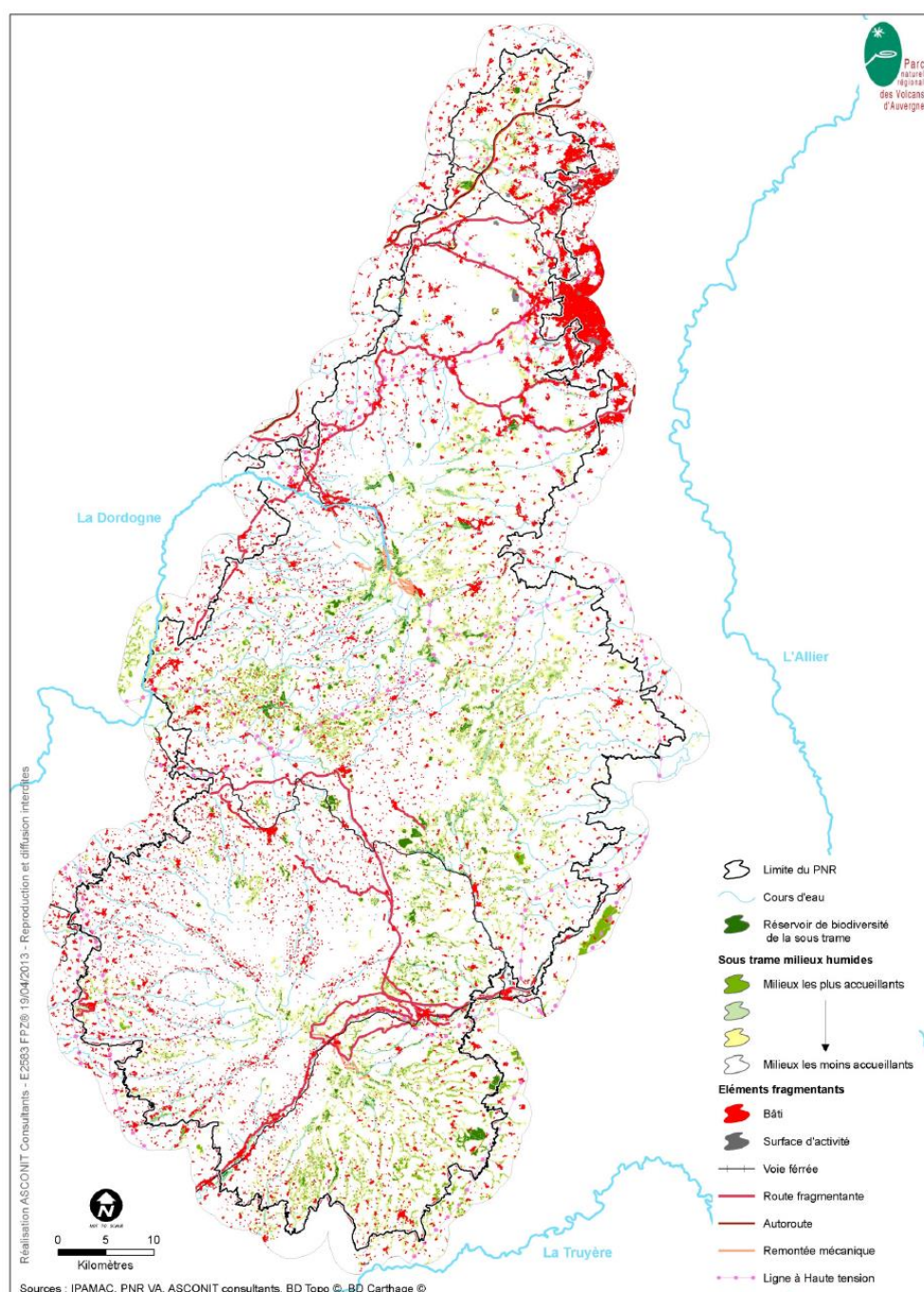


Au sein de la sous-trame des milieux aquatiques (carte 3), la **majorité des milieux accueillants concerne le réseau hydrographique et les plans d'eau (lacs, étangs...), mais contient également les zones humides (prairies humides, tourbières...)**. Les milieux prairiaux et forestiers constituent des milieux peu attractifs pour le déplacement des espèces de cette sous-trame.

2.1.4. Sous-trame potentielle des milieux humides

Les milieux accueillants sont constitués des **différents types de zones humides** (prairies humides et mégaphorbiaies majoritaires ici) **et des cours d'eau et plans d'eau peu éloignés** (carte 4). Les **zones humides potentielles** ne ressortent pas ici car elles ont été classées en milieux attractifs et non pas en zones nodales, lieux de départ la modélisation.

Carte 4 - Sous-trame potentielle des milieux humides du parc

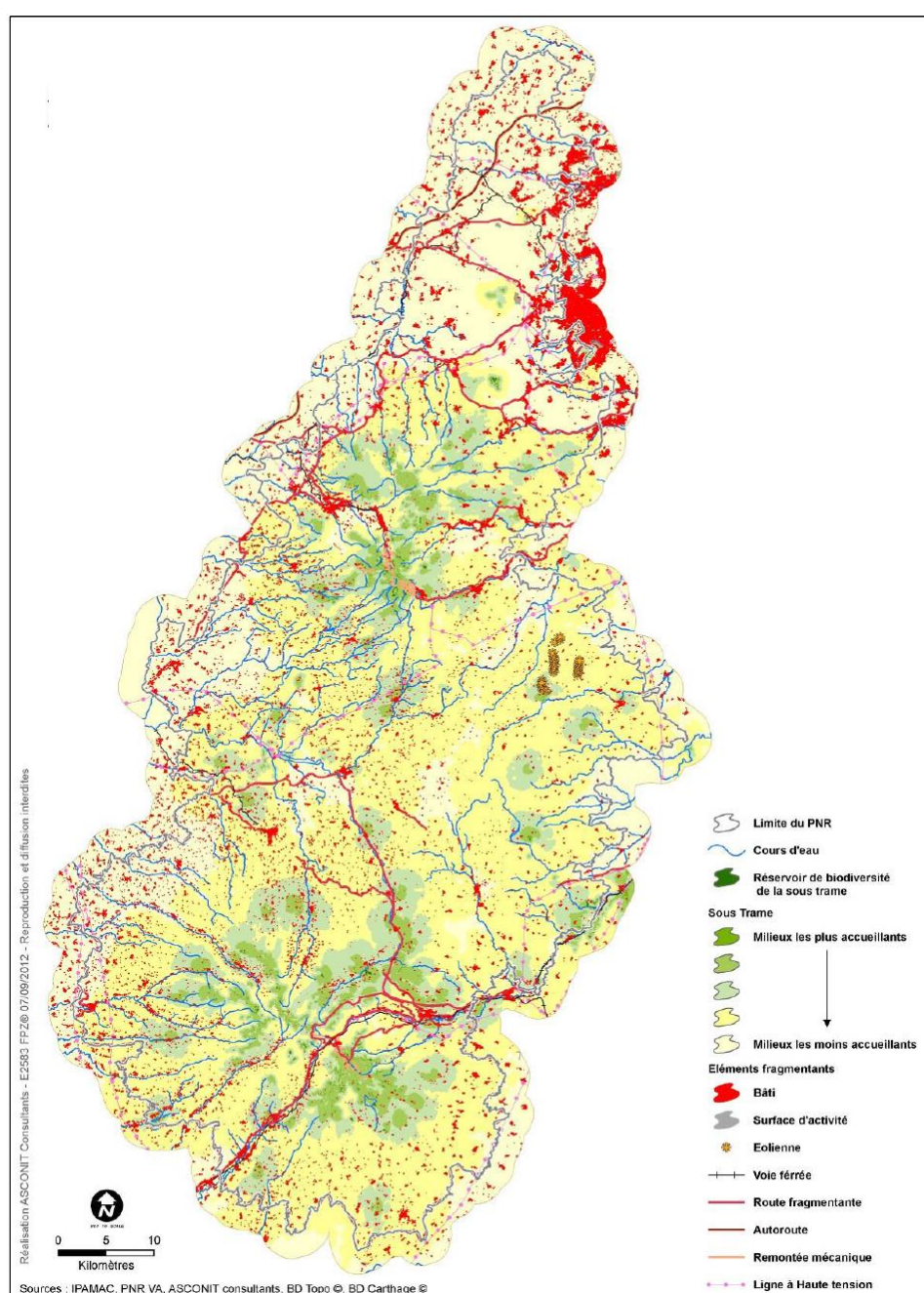


Dans les **secteurs couverts par des inventaires** (zones humides avérées), la densité de zones humides paraît relativement élevée, conférant au Parc un rôle important de tête de bassin versant notamment pour l'Allier et la Dordogne.

2.1.5. Sous-trame potentielle des milieux rocheux

Les zones de forte connectivité potentielle sont **restreintes autour des zones nodales constituées par les falaises, les éboulis et autres milieux rocheux** (carte 5). Les connexions d'un milieu à l'autre semblent difficiles pour une espèce peu à moyennement mobile, et davantage encore si on considère des espèces inféodées à un étage particulier, notamment le subalpin. Les Monts du Cantal et les Monts Dore sont ainsi isolés l'un de l'autre.

Carte 5 - Sous-trame potentielle des milieux rocheux du parc



Les milieux rocheux **sont naturellement fragmentés**. Par ailleurs, ils ont été **sous-estimés dans la cartographie** de par les données disponibles et la difficulté à identifier les éléments verticaux (falaises). Pour ces raisons, la sous-trame des milieux rocheux reste très parcellaire et représente plus un réseau de sites ponctuels qu'une véritable sous-trame écologique.

2.2. Trame verte et bleue écologique potentielle du parc

La trame écologique du Parc des Volcans d'Auvergne est **construite à partir de l'agrégation de toutes les sous-trames écologiques**¹ (carte 6).

Des coefficients de pondération ont été proposés afin de ne pas sous-estimer les sous-trames majoritaires du Parc (prairiales et forestières) par les sous-trames aquatiques et humides, pour lesquelles les milieux prairiaux et forestiers sont classés « milieux peu attractifs ».

La TVB du parc est ainsi construite à partir de l'agrégation suivante :

- des milieux prairiaux et des landes (coef 2),
- des milieux boisés (coef 2),
- des milieux aquatiques (coef 0,5)
- des milieux humides (coef 0,5).

Le dégradé ainsi obtenu représente **la capacité potentielle des milieux à accueillir une majorité des espèces**. Cela reflète aussi la **naturalité et la diversité des milieux et des paysages**, permettant de conforter le rôle de réservoir de biodiversité du Parc à une échelle plus petite.

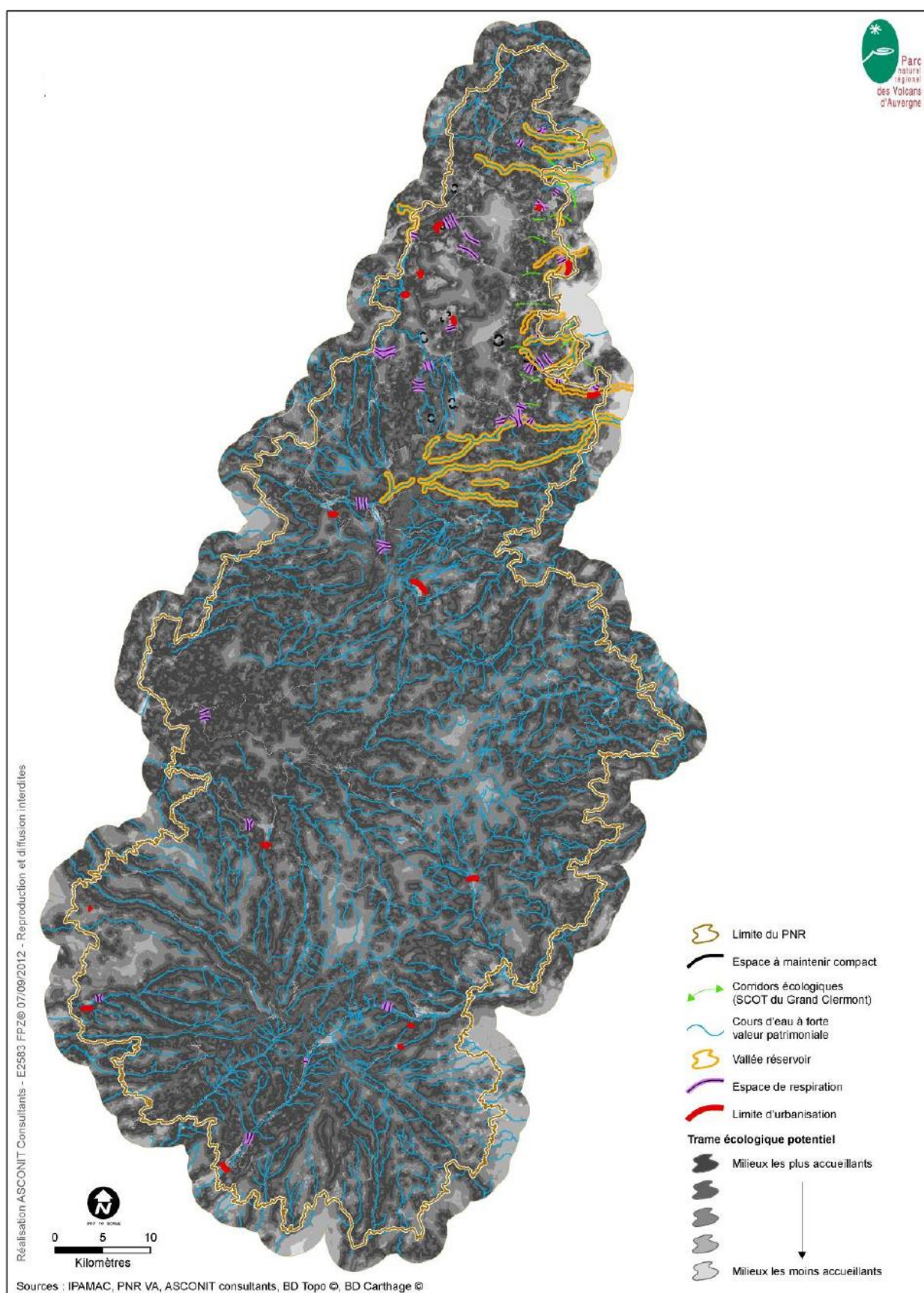
Pour autant, certains secteurs qui ne ressortent pas « en gris foncé » sont **parfois accueillants pour des espèces inféodées à une seule des sous-trames**. C'est le cas des planèzes de Saint Flour et de Salers, du plateau du Limon, du Cézallier qui correspondent principalement à des milieux prairiaux ; c'est aussi le cas de la Chaîne des Puys qui correspond à des milieux forestiers. Ces milieux sont ainsi accueillants, non pas pour une majorité d'espèces, mais pour des espèces inféodées à un seul type de milieu.

En revanche, des secteurs ressortant en « gris très clair » présentent effectivement un **faible potentiel d'accueil des espèces car correspondant à des milieux urbanisés** (Nord-est du territoire impacté par l'agglomération clermontoise).

Afin de compléter les résultats de la modélisation, des données complémentaires de l'analyse paysagère du Plan de Parc accompagnant le projet de Charte 2012-2024 et du SCOT du Grand Clermont ont été intégrées. La cartographie de la trame écologique montre des **potentialités de connexions Est-ouest et Nord-sud multiples**, y compris entre les étages collinéens, montagnards et alpins. Dans le contexte de changement climatique, ces connexions sont d'autant plus importantes, qu'elles offriront aux espèces la possibilité de s'adapter en leur permettant d'accéder à leurs futurs espaces de vie.

¹ A l'exception de la sous-trame des milieux rocheux, exclu de la représentation finale de par son caractère trop parcellaire.

Carte 6 - Trame verte et bleue potentielle du parc



3. Élaboration du plan d'action TVB

3.1. Méthode suivie pour l'élaboration du plan d'action TVB

La réalisation du plan d'actions trame verte et bleue du parc s'est construite autour de trois étapes principales :

- La 1^{ère} étape consiste en **l'analyse des mesures et dispositions de la Charte 2012-2024 du parc**, adoptée par le Comité syndical de Parc en juin 2011. L'objectif étant de proposer des actions à plus value TVB, qui s'inscrivent dans les orientations de la Charte du parc et complètent les actions TVB déjà identifiées. Les premières propositions proposées par sous-trame sont argumentées et discutées avec les chargés de missions du Parc. Une première liste est construite à l'issue de ce travail et est présentée lors des réunions territoriales.
- **La 2^{nde} étape est celle des réunions territoriales.** Les actions TVB identifiées sont mises en débat avec les acteurs présents. Leurs contributions pendant et à l'issue des réunions territoriales sont examinées et intégrées dans la liste révisée des actions TVB du parc.
- La 3^{ème} et dernière étape pour l'élaboration du plan d'actions consiste à **hiérarchiser et cartographier les propositions d'actions TVB retenues**. Ce travail est conduit par le bureau d'étude et les chargés de mission du parc. Enfin, parmi les actions TVB retenues, 10 sont choisies et retenues par le parc pour faire l'objet de fiches actions détaillées (reprenant un descriptif détaillé, sa déclinaison sur le territoire, les maîtres d'ouvrages, les bénéficiaires, sa localisation et les résultats attendus).

3.2. Organisation de réunions territoriales de concertation

Les **objectifs des réunions territoriales** sont de trois ordres :

- ➔ **Exposer les notions de continuités écologiques** afin d'améliorer leur prise en compte au quotidien et dans la planification ;
- ➔ **Présenter les résultats cartographiques obtenus par sous-trame potentielle** (milieux forestiers, prairiaux, humides et aquatiques) à l'échelle du Parc et de chaque région naturelle et y apporter des compléments et corrections.
- ➔ **Mettre en débat les propositions d'actions** pour une déclinaison d'actions Trame Verte et Bleue à l'échelle du Parc.

Les cinq réunions territoriales de travail avec les acteurs locaux ont eu lieu les 16, 17 et 24 octobre 2012, correspondant aux 5 régions naturelles du territoire du parc (tableau 1).

Au total, les réunions territoriales ont permis de mobiliser 65 personnes. La liste des acteurs présents figure en annexe 1.

Tableau 1- Calendrier des réunions des réunions territoriales

Régions naturelles	Lieu de réunion	Date	Nombre de participants
La Chaîne des Puys	Aydat	16 octobre	22
Les Monts Dore	Mont Dore	17 octobre	6
L'Artense	Champs-sur-Tarentaine	17 octobre	10
Le Cézallier	Marcenat	24 octobre	13
Les Monts du Cantal	Murat	24 octobre	14

A l'issue des réunions territoriales, une synthèse a été rédigée reprenant l'ensemble des contributions reçues en séance et à l'issue de ces réunions. La synthèse est présentée en annexe 2.

3.3. Finalisation du plan d'actions

3.3.1. Hiérarchisation des actions TVB

Le travail de hiérarchisation a été élaboré à partir de propositions du bureau d'étude Asconit Consultants, révisées par les chargés de mission du parc.

La liste des actions TVB retenue (33 actions) et leur hiérarchisation est présentée en tableau 2. Le tableau complet permettant notamment l'identification des bénéficiaires et acteurs cibles des actions TVB est présenté en annexe 3.

Tableau 2 – Actions TVB du parc hiérarchisées par ordre de priorité

Codes des actions	Thèmes	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
AME1	Aménagement du territoire	Renforcer la signalétique routière	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques	Conseils généraux, Communes, Associations	Trame Verte et Bleue	3
AME2		Résorber les points noirs priorités par l'aménagement de passages à faune	Restaurer les continuités écologiques ou limiter le cloisonnement et l'isolement de populations d'espèces	Conseils généraux, Communes, Associations, animateurs des PNA Espèces, opérateurs Natura 2000, SMPNRVA	Trame verte	1
AME3		Établir une stratégie foncière	Préserver les continuités écologiques / Suivre l'évolution des constructions en particulier sur les sols agricoles et l'évolution des "franges urbaines"	EPF SMAF, SAFER, Conseils généraux, CEN Auvergne, Agences de l'Eau, Communes et intercommunalités, SMPNRVA, Chambre d'agriculture, Forestiers	Trame Verte et Bleue	2
AME4		Intégrer les enjeux des continuités écologiques dans les Chartes forestières et leur plan d'actions et dans les Plans d'aménagement de Massif	Optimiser l'efficacité du dispositif TVB	CRPF/ONF, PNRVA, communes	Sous trame forestière	1
CG1	Contrôle et gestion des espèces et habitats	Améliorer les modes de gestion des sédiments	Restaurer les continuités écologiques en limitant les problèmes de fragmentation sédimentaire	Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, DDT, futur concessionnaire Haute Dordogne, Fédérations de pêcheurs, Communes	sous-trame milieux aquatiques	2 / 3
CG2		Mettre en place des expérimentations pour contenir la propagation des espèces invasives	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques pour limiter la propagation des espèces invasives	Instituts techniques, GRAPPEE, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Communes et Intercommunalités, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	3
CG3		Mettre en place des actions collectives de piégeage du Campagnol terrestre (méthodes alternatives à l'usage de la Bromadiolone)	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques pour limiter les pullulations de campagnols	Chambre d'agriculture, agriculteurs, FGDON, VETAGROSUP, INRA, IRSTEA, SMPNRVA, LPO	Sous trame prairiale	1
CG4		Définir et mettre en œuvre des Plans d'actions territoriaux en faveur d'espèces pour lesquelles la responsabilité du territoire est majeure pour leur conservation	Améliorer la connaissance en vue de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques	État, Conseil régional, Associations, scientifiques, ONEMA, Fédérations des pêcheurs, ONF, Chambres d'agriculture, SMPNRVA, etc.	Trame Verte et Bleue	1
CO1	Connaissance	Inventorier et hiérarchiser les points noirs de déplacements de la faune (zones d'écrasement, de collisions, etc. avec les infrastructures de transport)	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	ONCFS, Fédérations des chasseurs et des pêcheurs, Associations naturalistes, Communes, Habitants, Conseils généraux, DDT, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	1
CO2		Réaliser des inventaires des obstacles sur les cours d'eau non prospectés	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	DDT, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, etc. Fédération des pêcheurs, ONEMA	sous-trame milieux aquatiques	1

Codes des actions	Thèmes	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
CO3	Connaissance	Expertiser les obstacles par l'ONEMA pour la franchissabilité par les espèces piscicoles et pour le transport sédimentaire et prioriser les interventions à envisager	Restaurer les continuités écologiques ou limiter le cloisonnement et l'isolement de populations d'espèces	ONEMA	sous-trame milieux aquatiques	1
CO4		Définir un débit minimum biologique en aval d'ouvrages imposant un débit réservé	Caler le débit réservé sur le DMB pour l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce cible	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE, futur concessionnaire Haute Dordogne, DDT	sous-trame milieux aquatiques	2
CO5		Réaliser un diagnostic sur la qualité fonctionnelle des ripisylves et des berges	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE	Trame bleue	3
CO6		Réaliser des inventaires de terrain des zones humides aux échelles communales ou intercommunales	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire	Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Communes et Intercommunalités	Sous-trame milieux humides	1
CO7		Produire un atlas de la biodiversité communale		Communes et intercommunalités, CPIE, associations naturalistes	Trame Verte et Bleue	3
CO8		Définir des indicateurs simples de l'état de conservation des prairies et construire de façon partagée un dispositif d'évaluation	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA	sous-trame prairiale	1
PDEV1	Projet de développement durable	Intégrer la trame noire	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques en limitant la consommation d'énergie	ANPCEN, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	3
PDEV2		Définir et animer les projets agro-environnementaux et les plans pastoraux territoriaux	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interprofessions AOP, partenaires techniques, PNRVA, Conseils généraux, élus	sous-trame prairiale	1
PDEV3		Valoriser les activités économiques (produits, accueils, savoir-faire) du territoire respectant les continuités écologiques		agriculteurs, commerçants, acteurs touristiques et d'éducation à l'environnement du territoire, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	1
PDEV4		Produire des plants et graines d'espèces végétales adaptées localement en vue des aménagements publics et particuliers	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques en utilisant des espèces adaptées localement	CBN MC, Associations, Pépiniéristes, Jardinerie, SMPNRVA, Communes et intercommunalités, Entreprises de chantiers, Bureaux d'études	Trame Verte et Bleue	2
PDEV5		Promouvoir l'utilisation des espèces locales végétales dans les aménagements publics et de particuliers		CBN MC, Associations, Pépiniéristes, Jardinerie, SMPNRVA, Communes et intercommunalités, Entreprises de chantiers	Trame Verte et Bleue	2

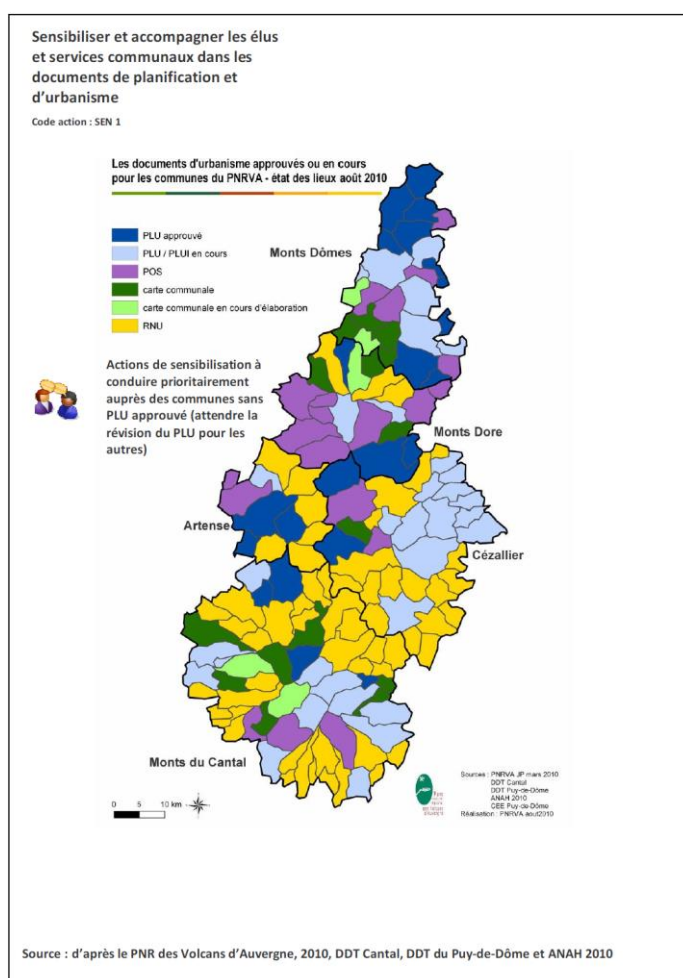
Codes des actions	Thèmes	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
SEN1	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	Sensibiliser et accompagner les élus et services com. dans les doc. de planification et d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT)	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire	SMPNRVA, CAUE, DDT, DREAL, Conseil Régional et généraux, bureaux d'études, Asso. naturalistes	Trame Verte et Bleue	1
SEN10		Créer et animer un réseau de prairies référent	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	sous-trame prairiale	1
SEN11		Sensibiliser et former les forestiers		ONF, CRPF, PNRVA, associations naturalistes	sous trame forestière	2
SEN12		Diffuser des fiches pratiques pour reconnaître et agir contre la propagation des espèces invasives	Sensibiliser le grand public aux espèces locales et lutter contre les espèces invasives	DDT, GRAPPEE, Conseils généraux, Syndicat, EPTB, porteurs de Contrats, SAGE, Associations, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	1
SEN2		Créer un outil de partage entre professionnels sur les actions TVB mises en place sur le territoire	Partager les informations sur les continuités écologiques et coordonner les acteurs de l'environnement	DREAL, Conseil régional, IPAMAC, CEN, PNR, Associations naturalistes,...	Trame Verte et Bleue	3
SEN3		Gérer en réseau les réservoirs de biodiversité déjà protégés (RNN, ENS APPB...) ou à préserver		SMPNRVA, Collectivité, asso. naturalistes, DREAL, Conseil Régional et généraux, ONF	Trame Verte et Bleue	3
SEN4		Sensibiliser les enfants et le grand public aux enjeux des continuités écologiques	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques	CPIE, Asso. d'éducation à l'environnement et naturalistes, SM PNRVA	Trame Verte et Bleue	1
SEN5		Sensibiliser les relais locaux du territoire et animer un réseau de personnes ou structures « ressources »		Habitants, élus, associations locales, CPIE	Trame Verte et Bleue	2
SEN6		Valoriser les enjeux de continuités écologiques dans les sites touristiques « emblématiques »	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	SM PNRVA, prestataires touristiques, d'éducation à l'environnement, accompagnateurs moyenne montagne...	Trame Verte et Bleue	2 / 3
SEN7		Sensibiliser les propriétaires privés aux enjeux des continuités écologiques		DDT, CRPF, Chambre agric., syndicat, EPTB, porteurs de Contrats, SAGE, Communes, SMPNRVA	Trame Verte et Bleue	2
SEN8		Décliner localement le Concours national agricole Prairies Fleuries		Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques, agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	sous-trame prairiale	1
SEN9		Sensibiliser et former les agriculteurs		Agriculteurs, Chambres agric., Interprofessions AOP, lycées agricoles, CFFPPA, PNRVA	sous trame prairiale	1

3.3.2. Localisation des actions TVB

La localisation des actions TVB s'est appuyée sur les informations et données disponibles pour chaque action.

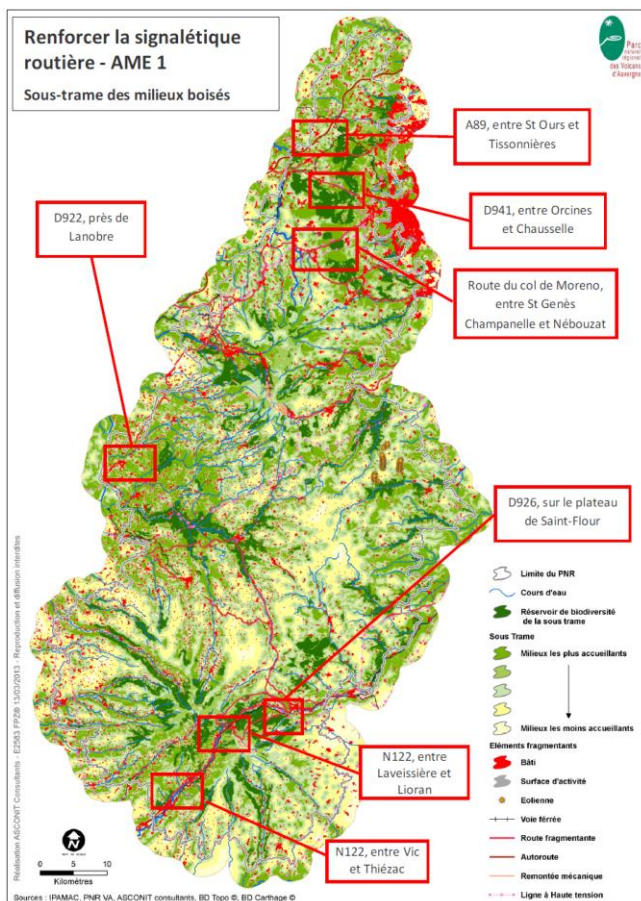
Néanmoins, certaines actions ne sont pas par nature localisables comme par exemple : la sensibilisation des enfants et du grand public aux enjeux des continuités écologiques, la diffusion de fiches pratiques pour reconnaître et agir contre la propagation des espèces invasives, la promotion de l'utilisation des espèces locales végétales dans les aménagements publics et de particuliers, la définition d'indicateurs simples de l'état de conservation des prairies et construire de façon partagée un dispositif d'évaluation, etc...

Carte 7 - Exemples de localisation des actions SEN1, AME1, CO3 et AME2



Les **actions SEN1** de sensibilisation et d'accompagnement des élus et services communaux sont à mener **en priorité dans les communes sans PLU approuvé** puisque c'est lors de leur élaboration que la TVB se prend en compte.

Pour les communes déjà dotées de PLU, il conviendra d'attendre leur révision pour décliner la TVB localement.



La localisation de l'action AME1 se fait en repérant en priorité les **secteurs classés en zones nodales et zones attractives** (zones à haut potentiel de déplacement des espèces), qui sont **intersectés par des routes ou des aires urbaines fragmentantes** (validées lors des réunions territoriales).

Pour la sous-trame des milieux forestiers, sept secteurs principaux sont identifiés en priorité.

L'action CO3 concerne potentiellement tous les seuils inventoriés mais **non encore expertisés**. Le choix des obstacles à expertiser et ceux sur lesquels portent prioritairement les actions dépend :

- du nombre et de la nature des obstacles
- des enjeux liés aux espèces
- des classements patrimoniaux des cours d'eau
- de la capacité à intervenir sur les ouvrages.

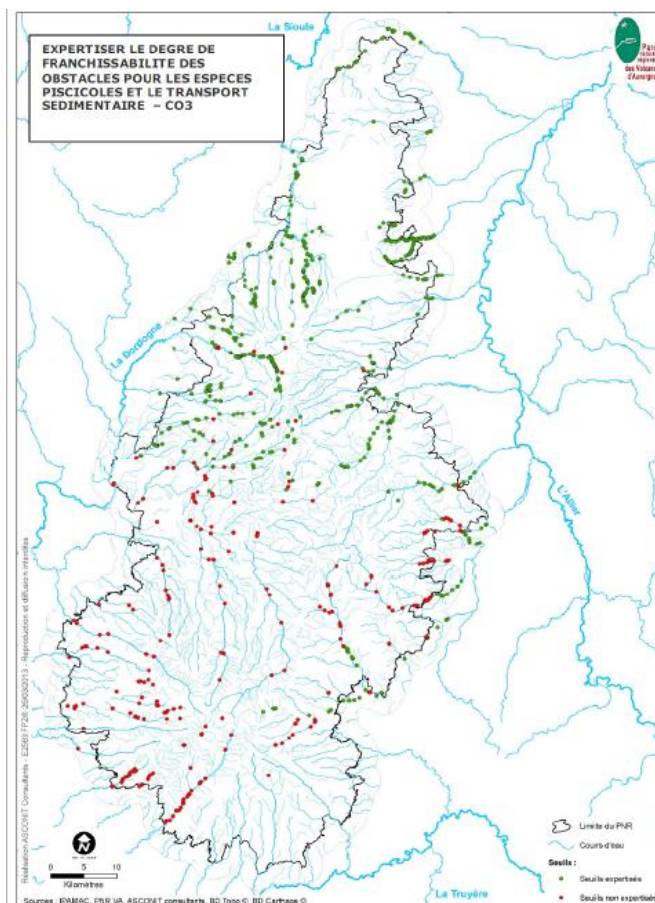


Figure 1 - Exemple de fiche action de l'action AME4

INTÉGRER LES ENJEUX DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES CHARTES FORESTIÈRES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DE MASSIF		PRIORITÉ 1
CODE ACTION : AME 4		
TRAME	Trame verte ☑	Trame bleue ☑
SOUS-TRAME	Forestière	
OBJECTIF	Optimiser l'efficacité du dispositif TVB du parc	
DESCRIPTIF DE L'ACTION		
► La prise en compte des enjeux de continuités écologiques forestières dans les chartes forestières et les plans d'aménagement de massifs est primordiale pour optimiser l'efficacité de la TVB sur les espaces forestiers du parc. ► La présentation des enjeux associés aux continuités écologiques forestières du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) ainsi que des pratiques forestières conciliables avec le réseau écologique du parc est à prendre en charge par le SMPNRVA (limitation des coupes à blanc, maintien de vieux arbres à cavités, maintien d'essences d'origine diverse, etc...). La mise en place d'actions conciliables avec les enjeux de continuités écologiques forestières est à construire et répercuter dans les chartes forestières et les plans d'aménagement des massifs. ► L'information et la sensibilisation des élus et collectivités locales est aussi à prévoir, comme relais stratégique de l'information.		
		
MAÎTRES D'OUVRAGES		
CRPF, ONF, PNRVA, communes		
BÉNÉFICIAIRES OU ACTEURS CIBLES		
Gestionnaires des espaces forestiers		
RÉSULTATS ATTENDUS		
→ Meilleure prise en compte des continuités écologiques forestières dans les outils de planification (chartes et plans d'actions et plans d'aménagement des massifs)		
INDICATEURS DE RÉSULTATS		
→ Nombre de chartes et de plans d'aménagement de massifs intégrant la TVB du parc et préconisant dans leur plan d'action des pratiques conciliables avec les enjeux des continuités écologiques du parc.		

INTÉGRER LES ENJEUX DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES FORESTIÈRES DANS LES CHARTES FORESTIÈRES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DE MASSIF		PRIORITÉ 1
CODE ACTION : AME 4		
TRAME	Trame verte ☑	Trame bleue ☑
SOUS-TRAME	Forestière	
OBJECTIF	Optimiser l'efficacité du dispositif TVB du parc	
LOCALISATION		

MÉTHODOLOGIE POUR LOCALISER L'ACTION AME 4 :

L'action AME 4 est à localiser en priorité au sein des territoires concernés par des CFT et PAM :

- sur les secteurs identifiés comme réservoirs de biodiversité, riches en espèces ;
- sur les secteurs d'intersection entre les routes identifiées fragmentantes par les acteurs locaux et les zones nodales et zones attractives des sous-trames concernées (zones à haut potentiel de déplacement des espèces)

INTÉGRER LES ENJEUX DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES FORESTIÈRES DANS LES CFT ET LES PAM - AME 4

Sous-trame des milieux boisés

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière

Continuités écologiques forestières fragmentées par des infrastructures de transport ou des axes urbains

Unité du PAM

Cours d'eau

Réseau de biodiversité de la sous-trame

Sous-trame

Milieux les plus accueillants

Milieux les moins accueillants

Zones fragmentantes

Rue

Boulevard d'axe

Boulevard

Voie locale

Route fragmentante

Autoroute

Réseau routier

Ligne à grande vitesse

Source : PMAC, PAM VA, ASCONT GARDON, BD Topo et BD Carthage ©

La carte ci-dessus est indicative et doit être précisée ou complétée au regard des éléments de contenus et de hiérarchisation disponibles dans les chartes forestière de territoire et plans d'aménagements de massifs.

Annexes

Annexe 1

Liste des acteurs présents aux réunions territoriales

1- Chaîne des Puys

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Organisme	CP	VILLE
ARNOUX	Caroline	Conseil Régional d'Auvergne		autre	63402	CHAMALIERES Cédex
BELLENGUIER	Luc	PNRVA	CM Natura 2000	PNRVA	63970	AYDAT
BIRARD	Cécile	PNRVA	Pole Biodiversité	PNRVA	63870	AYDAT
BLOT	Jean-Louis	Meublés de tourisme "Les Logis de l'Atelier"		Membre du CIT	63410	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
BORTOLI	Luc	Fédération de Pêche du Puy de Dôme (F.P.P.M.A. 63)		autre	63370	LEMPDES
CARON	Armelle	AgroParisTech	l'Ingénieure de recherche	autre	63171	AUBIERE
CHÂTEAU	Didier			Membre du CIT	63830	NOHANENT
DACKO	Franck	MAIRIE	ELECTEUR	CNE Territoriale 63	63710	VERNET STE MARGUERITE (LE)
FABISIAK	Mireille	Chambre Régionale de l'Agriculture	CM	autre	63170	AUBIERE
FARGEIX	Alain	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 63	63210	AURIERES
FELZINES	Marie	Association des Communes forestières (COFOR) du Puy-de-Dôme		autre	63370	LEMPDES
HIRSOUX	Cécile	ASCONIT	Chargée d'Etudes	autre	69366	LYON cedex 07
JEZ	Sandrine	SAFER	CM	autre	63037	CLERMONT-FERRAND
LABOURIER	Jean-Luc			Membre du CIT	63870	ORCINES
LUCIANI	Vanessa	PAYS DU GRAND CLERMONT	Directrice	PAYS	63000	CLERMONT FERRAND Cedex 1
MATHEVON	Aurélien	SMVVA	CM Milieux aquatiques	autre	63450	SAINT-SATURNIN
NOIR	Baptiste	Château de Murol		Membre du CIT	63170	AUBIERE
PACAUD	Christine	AQUAVEYRE	le Président	autre	63970	AYDAT
RAPEY	Hélène	IRSTEA - UMR Métafort	Chercheur	autre	63171	AUBIERE CEDEX
ROUSSET	Daniel	ANPCEM		Membre du CIT	63140	CHÂTEL-GUYON
SANNAZZARO	Sylvie	MAIRIE	ELECTEUR	CNE Territoriale 63	63122	CEYRAT
SERES	Claire	ASCONIT	CM	autre	69366	LYON cedex 07
TIXIER	Michel	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 63	63230	PONTGIBAUD
TOUZEAU	Eva	DRAAF Auvergne - SREFAT		autre	63370	LEMPDES
VIGIER	Jean-Pierre			Membre du CIT	63870	ORCINES

2- Les Monts Dore

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Organisme	CP	VILLE
BIRARD	Cécile	PNRVA	Pole Biodiversité	PNRVA	63870	AYDAT
CHÂTEAU	Didier			Membre du CIT	63830	NOHANENT
D' HOUR	Pascal	INRA	Directeur	autre	63820	LAQUEUILLE
EYRAGNE	Violette		conseil municipal	Membre du CIT	63150	LA BOURBOULE
GUIMARD	Nadège	PNR VA	CM Eau	PNRVA	63870	AYDAT
HIRSOUX	Cécile	ASCONIT	Chargée d'études	autre	69366	LYON cedex 07
LEFEVRE	Alexandre	PRA Dômes Hautes Combrailles		autre	63210	Rochefort-Montagne
ROUX	Daniel	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 63	63790	CHAMBON SUR LAC
SERES	Claire	ASCONIT	CM	autre	69366	LYON cedex 07

3- L'Artense

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Organisme	CP	VILLE
BENTZ	Daniel	EPF SMAF		autre	63000	CLERMONT-FERRAND
BIRARD	Cécile	PNRVA	Pole Biodiversité	PNRVA	63870	AYDAT
CARON	Armelle	AgroParisTech	l'Ingénieure de recherche	autre	63171	AUBIERE
CESCO	Adeline	SANCY ARTENSE COMMUNAUTE	CM Environnement- Cadre de vie	Communauté de communes	63680	TOUR D'AUVERGNE (LA)
CHÂTEAU	Roger	MAIRIE	ELECTEUR	CNE Territoriale 15	15240	ANTIGNAC
CHÂTEAU	Didier			Membre du CIT	63830	NOHANENT
CHEVALEYRE	Daniel	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15270	CHAMPS/TARENTAI NE - MARCHAL
GRATEL	Dominiqu e	Comité d'initiatives des Quatre Saisons	Présidente	autre	15270	CHAMPS-SUR- TARENTAINE - MARCHAL
HIRSOUX	Cécile	ASCONIT	Chargée d'Etudes	autre	69366	LYON cedex 07
LACANAL	Lisiane	CHAMBRE D'AGRICULTURE du Cantal	Cmission	autre	15002	AURILLAC Cédex
SENAUD	Guy	PNRVA	Directeur adjoint	PNRVA	15300	MURAT
SERES	Claire	ASCONIT	CM	autre	69366	LYON cedex 07
TOURNADRE	Gérard	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15270	BEAULIEU

4- Le Cézallier

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Organisme	CP	VILLE
BIRARD	Cécile	PNRVA	Pole Biodiversité	PNRVA	63870	AYDAT
CARON	Armelle	AgroParisTech	l'Ingénieure de recherche	autre	63171	AUBIERE
CHABRIER	Christian	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15300	SEGUR LES VILLAS
CHÂTEAU	Didier			Membre du CIT	63830	NOHANENT
CHEBANCE	Aurélié	Conseil Général du Cantal	Service Environnement	autre	15017	AURILLAC Cédex
HIRSOUX	Cécile	ASCONIT	Chargée d'Etudes	autre	69366	LYON cedex 07
LECORGUILLE	Lucie	CEN Auvergne	CM	autre	63200	RIOM
MAGE	Jean	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15190	CONDAT
MARTIN	Pierre	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15190	ST BONNET DE CONDAT
MAZEAU	Lucile	CLE du SAGE Allier Aval		autre	63170	AUBIERE
PAPIN	Jérémy	PNRVA	CM Urbanisme	PNRVA	63870	AYDAT
PRADEL	Philippe	INRA	Directeur	autre	15190	Marcenat
SERES	Claire	ASCONIT	CM	autre	69366	LYON cedex 07
TESTUD	Gisèle	EPF SMAF		autre	63000	CLERMONT-FERRAND
VEDRINES	Sébastien	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15500	MOLEDES
VERDIER	Jean Louis	CC CEZALLIER CANTALIEN	PRESIDENT	Communauté de communes	15160	ALLANCHE

5- Les Monts du Cantal

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Organisme	CP	VILLE
ALBISSON	Michel	CC CERE ET GOUL EN CARLADES	Ceiller communautaire	Communauté de communes	15800	VIC SUR CERE
BIRARD	Cécile	PNRVA	Pole Biodiversité	PNRVA	63870	AYDAT
CARON	Armelle	AgroParisTech	l'Ingénieure de recherche	autre	63171	AUBIERE
CAYROL	Antoine	MAIRIE	ELECTEUR	CNE Territoriale 15	15800	VIC SUR CERE
CHÂTEAU	Didier			Membre du CIT	63830	NOHANENT
GANDILHON	Philippe	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15300	LAVIGERIE
HERMET	Ludovic	MAIRIE	ELECTEUR	CNE Territoriale 15	15170	STE ANASTASIE
HIRSOUX	Cécile	ASCONIT	Chargée d'Etudes	autre	69366	LYON cedex 07
HOUEDEMON	Samuel	PAYS ST FLOUR HAUTE AUVERGNE	Directeur	PAYS	15100	ST FLOUR
LANTUEJOUL	Henri	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15590	MANDAILLES ST JULIEN
LAYBROS	Guillaume	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15800	THIEZAC
MENARD	Pamela	CC PAYS DE ST FLOUR	CM Agenda 21	Communauté de communes	15100	SAINT FLOUR
MICHAUD	Guy	MAIRIE	MAIRE	CNE Territoriale 15	15430	CUSSAC
REGNIER	Marie-Claire	CEN Auvergne	CM	autre	63200	RIOM
SENAUD	Guy	PNRVA	Directeur adjoint	PNRVA	15300	MURAT
SERES	Claire	ASCONIT	CM	autre	69366	LYON cedex 07
TESTUD	Gisèle	EPF SMAF		autre	63000	CLERMONT- FERRAND

Annexe 2

Synthèse des réunions territoriales

A- Synthèse des actions identifiées communes sur le territoire du parc

Certaines propositions d'actions associées aux continuités écologiques ont été identifiées lors de chaque réunion territoriale, à savoir :

→ **Face à la fragmentation, des types d'actions ont été proposés :**

- De **collecter les informations sur les collisions**, notamment auprès des communes, des chasseurs, de l'ONFCS et des Conseils Généraux (sur la base d'une fiche simple d'information),
- De **renforcer la signalétique routière** adaptée aux passages d'animaux, amphibiens notamment.

→ Une autre action clé largement identifiée par les acteurs pour le maintien des continuités écologiques est de développer des **actions de sensibilisation et/ou de formation des acteurs et élus aux enjeux des continuités écologiques** pour apporter de la connaissance sur les espèces et les milieux naturels et permettre de mieux en tenir compte au quotidien et dans les projets :

- D'une manière générale, il est constaté une méconnaissance de la biodiversité et la nécessité de justifier la prise en compte des continuités écologiques et donc un besoin d'une meilleure connaissance locale de la faune et la flore. **La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale peut être proposée, sous réserve de moyens suffisants.**
- Il est proposé de **prioriser la sensibilisation en amont et l'accompagnement des élus dans la mise en œuvre des PLU** (le document d'urbanisme étant la base du travail sur les TVB). Concernant la sensibilisation des élus, il a été proposé **d'envoyer en complément un questionnaire aux communes** pour recueillir leurs attentes, besoins et connaissances en matière de TVB et d'actions. L'échelle intercommunale a également été proposée pour un travail de sensibilisation en amont : **présenter les résultats et enjeux des continuités écologiques de cette étude au niveau des communautés de communes.**
- **La sensibilisation des enfants et des habitants** est aussi largement identifié comme prioritaire par les acteurs, en s'appuyant sur des images, en choisissant des espèces et des exemples visuels ; rendre sensible la question des continuités écologiques paraît indispensable pour faire approprier les enjeux.
- **La sensibilisation et la formation des élèves et professionnels des milieux forestiers et agricoles sont proposées** ; le rôle de la formation initiale en lycées agricoles a été quasi-systématiquement plébiscité. Celui du CRPF a également été évoqué.

→ Un manque de **coordination entre les acteurs de l'environnement a été déploré** à plusieurs reprises La nécessité d'être plus transversal dans ce domaine a été soulignée tout comme la complémentarité avec les questions de nature en ville et la transférabilité de cette démarche à d'autres échelles et avec moins de moyens ; l'exemple illustratif des Chartes Forestières de Territoire a souvent été pris.

- **La création d'un outil de partage sur les actions TVB** a été proposée.

Le besoin d'une **lisibilité des continuités écologiques avec les territoires limitrophes** au Parc et de connecter les cours d'eau qui « sortent » du territoire aux axes Dordogne et Allier a été plusieurs fois exprimé.

Enfin, la question a été posée de l'articulation et de la cohérence des échelles de la commune jusqu'au niveau européen. Des demandes d'informations sur l'évolution du SRCE Auvergne ont été exposées. Des inquiétudes sur les coûts supplémentaires que cela va générer pour les communes lors de la mise en place/révision des documents d'urbanisme ont été exprimées par les élus, « la Trame Verte et Bleue n'étant pas leur priorité ». Les problèmes de conciliation des usages (tourisme, pastoralisme, exploitation des forêts, urbanisme, exploitation de l'eau, aménagement du territoire) ont ainsi été soulevés.

→ Concernant la trame bleue, le manque de connaissances et de centralisation des données sur les milieux aquatiques et humides et le **besoin d'améliorer les inventaires et les analyses de la franchissabilité des obstacles sur les cours d'eau d'une part et les inventaires de terrain des zones humides d'autre part** pour

en limiter le drainage ou le comblement. Une priorisation sur les tronçons court-circuités par les barrages hydroélectriques du bassin versant de la Dordogne (connaissances et expérimentation sur la gestion des sédiments) a été exprimée à plusieurs reprises.

- **Les problèmes fonciers ont également été évoqués** soit au travers des **remembrements**, soit **lors des extensions de bourgs ou révision des PLU** (disparition des haies et artificialisation des terres cloisonnant les milieux naturels), soit comme **source de difficultés de gestion de l'espace** (morcellement du parcellaire forestier privé, abandon ou drainage de zones humides exploitées par l'agriculture).
L'EPF SMAF **propose une réflexion sur la maîtrise foncière** (préemption) des espaces à enjeux TVB par les collectivités en lien avec le Parc et le présent travail ; il **sollicitera le Parc en 2013 en vue de sa programmation à 5 ans pour s'inscrire dans la Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité**.
- **Espèces invasives et à problème** (ex : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya et Campagnol terrestre) : un **manque de connaissances et de sensibilisation des particuliers, des élus et des équipes techniques** ont été partagés et constatés. **Des besoins de fiches pratiques et d'expérimentation reproductible ont été exprimés**.

B- Synthèse des actions identifiées pour le secteur de la Chaîne des Puys

Concernant la fragmentation par les infrastructures de transport, il a été évoqué que :

- ✓ l'augmentation de la vitesse des trains, qui s'est faite récemment, augmentait le risque de collisions avec la faune ;
- ✓ les principaux secteurs de collisions sont le col de la Moreno culminant à 1 065 m d'altitude, situé entre les communes de Saint-Genès-Champagnelle et Nébouzat dans le département du Puy-de-Dôme. La route départementale D421 le traverse. Ainsi que la D941 et l'A89.

Concernant la sous-trame potentielle des milieux boisés, il a été proposé de :

- ✓ **Intégrer les notions de continuités écologiques dans les Chartes Forestières de Territoire et leur plans d'actions** (exemple cité = CFT Sancy-Artense) et mieux se coordonner avec les CFT qui intègrent les enjeux de biodiversité (exemples : CFT de Volvic Sources et Volcans, CFT Faille de Limagne), notamment par la représentation du SMPNRVA dans les comités de pilotage ;

Concernant la sous-trame potentielle des milieux aquatiques et humides, il a été soulevé que :

- ✓ Les petits cours d'eau devraient être aussi pris en compte dans la cartographie et les propositions d'actions en **priorisant les actions de préservation sur les têtes de bassin versant** ;
- ✓ Plus grande vigilance du Parc à l'égard des amphibiens et en particulier faire **apparaître les points noirs connus et mieux reconnaître les actions menées par les associations depuis des années sur la Cassière** par exemple.

C- Synthèse des actions identifiées pour le secteur des Monts Dore

Concernant la sous-trame potentielle prairiaux et landes, il a été proposé de :

- ✓ **se concentrer sur les 5% de terres artificialisées** pour agir contre le cloisonnement des milieux naturels et de mettre en place des actions en lien avec la monoculture ainsi que sur le retournement des terres ;
- ✓ **favoriser la coordination des acteurs** en intervenant auprès des techniciens des Chambres d'agriculture par exemple.

Concernant la fragmentation par les infrastructures de transport, il a été évoqué de :

- ✓ **prioriser l'axe de la A89 comme élément essentiellement fragmentant** et à fortes collisions avec la faune. A l'inverse, il a été signalé que les secteurs entre les villes du Mont-Dore et de la Bourboule d'une part et celui entre Chambon et Champeix d'autre part ne sont pas fragmentant puisque la route, sinueuse, limite la vitesse de circulation. Les barrières présentes le long de la route départementale 36 - pour rejoindre le col de la Croix Saint-Robert – empêcheraient le passage de la faune ;
- ✓ Proposition d'action 1 : « **créer de nouvelles ouvertures entre ces barrières le long de la D36 pour les laisser se déplacer** ». Proposition d'action 2: « **enrichir la signalétique routière sur les risques de collision** » pourrait également limiter ces risques (déplacements d'amphibiens).

Concernant la sous-trame potentielle des milieux aquatiques et humides, il a été proposé :

- ✓ Proposition d'action 1: « **prioriser les obstacles sur l'axe Dordogne et Allier, et mettre en avant les tronçons court-circuités par les barrages hydroélectriques** » ;
- ✓ Proposition d'action 2 « **Réalisation d'un diagnostic sur la qualité fonctionnelle de la ripisylve et des berges** » : le long de la Dordogne et secteur de la ville de la Bourboule.

Concernant les actions transversales, il a été suggéré de :

- ✓ Communiquer les informations sur les milieux et espèces directement sur le terrain – proposition de « **mettre en place des panneaux informatifs ludiques** » – pour une meilleure appropriation du lieu ;
- ✓ Secteur de La Bourboule : privatisation et cloisonnement de l'espace par la mise en place de nouvelles activités de loisirs (accrobranche) payantes – Proposition d'action : « **une sensibilisation des communes sur les bonnes pratiques à mettre en place pour ce type d'activités** ».

D- Synthèse des actions identifiées pour le secteur de l'Artense

Concernant la fragmentation par les infrastructures de transport, il a été souligné que :

- ✓ Spatialisation des collisions avec la Loutre notamment : route des gorges de la Rhue (affluent de la Dordogne en rive gauche – site Natura 2000 pour les forêts de pentes, éboulis ou ravins) entre Condat et Champs-sur-Tarentaine. Autour de la ville de Lanobre, route départementale 922 et nationale 122.
- ✓ Proposition d'action : « **systématiser les observations des collisions avec les conseils généraux et les communes** » mais ce n'est pas une action prioritaire sur ce secteur ;

Concernant la sous-trame potentielle prairiaux et landes, il a été souligné :

- ✓ Sur le territoire de l'Artense, agriculture et zones humides, tourbières notamment, sont intimement liées. Les exploitations agricoles sont souvent fragiles, de petites tailles et contraintes d'exploiter sur de nombreuses parcelles en milieux humides. Cette fragilité économique conduit soit à l'abandon de parcelles, soit à leur intensification qui se traduit souvent par le drainage. Certains participants rendent compte des craintes exprimées par les agriculteurs que les difficultés accrues liées à la superposition des législations, notamment sur l'eau, limitent les possibilités d'entretien classique (mécanisé) des rases et de ce fait, accentuent l'abandon des terres. Enjeu : ne pas mettre sous cloche les tourbières Proposition d'action : accentuer le soutien et la valorisation des filières agricoles locales.
- ✓ Proposition d'action : le rat taupier est l'indicateur d'un dysfonctionnement de la trame agropastorale. « **instituer une lutte collective contre le Campagnol terrestre** » – limiter la mort d'autres espèces causées par les produits utilisés.

Concernant la sous-trame potentielle des milieux boisés, il a été soulevé :

- ✓ La nécessité d'informer les acteurs forestiers sur les enjeux des continuités écologiques et faire le lien avec les CFT Vallée de la Rhue et Grand Sancy.

Concernant la sous-trame potentielle des milieux aquatiques et humides, il a été suggéré :

- ✓ Problème global et prioritaire sur ce secteur du maintien ou/et de la restauration de la qualité de l'eau liée à l'augmentation globale du recours à la chimie (effluents domestiques et agricoles, fertilisation, amendements, pesticides, etc.) et aux pratiques humaines en général (communales, agricoles, individuelles)
- ✓ L'action prioritaire sur ce secteur : « **définir un débit minimum des cours d'eau au niveau des barrages en vue des renouvellements de concessions en 2013** » ; Il existe déjà des études de flux sédimentaire sur la Tarentaine menée par la Maison de l'Eau et de la Pêche qui a demandé des informations sur le comblement des frayères à la Fédération des pêcheurs du Cantal et de nombreuses études réalisées par EDF mais dont les résultats ne sont jamais communiqués – tenter d'obtenir les résultats
- ✓ l'action « mettre en place des études préalables à l'élaboration des contrats de territoire » (exemple du lac Crégut) dans la poursuite du contrat de rivière et du programme sur les effluents fromagers est soulevée. **Pourquoi ne pas imaginer un contrat de territoire « corridors écologiques » ?**
- ✓ Il existe un inventaire des zones humides fait par le CEN Auvergne sur Bagnol, ce qui pose la question des emboitements d'échelles. De même, cette commune dispose d'un outil d'animation et de sensibilisation sur les zones humides situées dans un jardin botanique conservatoire (espèces sauvages, vergers et potager conservatoire, jardin des sens). Proposition : une valorisation touristique et scolaire pourrait être envisagée sur ce site, mettant en avant les questions de continuités écologiques.
- ✓ La communauté de commune Sancy-Artense a en projet avec la DDT 63 une Déclaration d'Intérêt Général sur la zone avec un inventaire et une analyse de la franchissabilité des seuils auxquels participe la Fédération des pêcheurs du Cantal.
- ✓ Proposition d'action : **valoriser sur ce secteur le tourisme lié à l'eau (baignade, pêche) en tentant de régler le problème des engins motorisés et en lien avec le travail intercommunal sur les randonnées douces.** Faire le lien avec les continuités écologiques.

Concernant les actions transversales, il a été proposé de :

- ✓ Priorisation des actions de sensibilisation auprès des élus et des enfants
- ✓ Proposition d'action : **sensibilisation du public et des équipes techniques communales à la gestion des plantes invasives**, en particulier la Renouée du Japon.
- ✓ Dans ce même secteur, étalement urbain où de petits villages se raccordent – disparition des haies (exemple cité : Lanobre)
- ✓ L'EPF SMAF propose **une réflexion sur la maîtrise foncière** (préemption) des espaces à enjeux TVB par les collectivités en lien avec le Parc et le présent travail ; il sollicitera le Parc en 2013 en vue de sa programmation à 5 ans pour s'inscrire dans la Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité.

E- Synthèse des actions identifiées pour le secteur du Cézallier

Concernant la fragmentation par les infrastructures de transport, il a été souligné que :

- ✓ les routes ne sont pas fragmentantes dans le sens où la circulation y faible. De plus, la priorité des élus locaux, notamment financière, est une préoccupation d'aménagement et d'amélioration du réseau routier pour faciliter l'accès au plateau du Cézallier ;
- ✓ les parcs éoliens au sud de Allanche n'étaient pas retranscrits sur la carte – ils ont été autorisés en 2011 ;

Concernant la sous-trame potentielle prairiaux et landes, il a été soulevé que :

- ✓ il fallait établir une action prioritaire sur le secteur pour aider les agriculteurs à s'approprier les enjeux de la Trame Verte et Bleue et prévoir des interventions en lycée agricole pour sensibiliser les plus jeunes sur ces problématiques.
- ✓ Le Conseil Général mène une action foncière de remembrement sur la commune de Vernol = quelle prise en compte de la TVB et de sensibilisation (un diagnostic des haies a été fait par la Mission haies) à faire dans ce cadre ?

Concernant la sous-trame potentielle des milieux boisés, il a été évoqué que :

- ✓ il s'agit d'un enjeu secondaire dans le secteur du Cézallier. Sauf, le secteur du Massif de la Pinatelle, lieu touristique. Propositions d'actions = valoriser les débouchés locaux pour l'utilisation du bois, faire le lien avec la CFT de Murat et intervenir dans les lycées agricoles pour sensibiliser les plus jeunes ; Enjeux secondaire dans le secteur du Cézallier.
- ✓ l'enjeu dénonçait plus particulièrement, le morcellement de la propriété forestière et les problèmes d'accessibilité des routes aux grumiers.

Concernant la sous-trame potentielle des milieux aquatiques et humides, il a été proposé :

- ✓ l'action : « **amélioration des modes de gestion des sédiments** » est préférée à « préciser les seuils de franchissabilité des flux sédimentaires » proposée ; inciter à l'ouverture des vannes pour diluer les sédiments ;
- ✓ l'action : **mettre en place une expérimentation de terrain pour l'ouverture des vannes et vider les sédiments agglomérés.**

Concernant les actions transversales, il a été suggéré:

- ✓ l'action : **sensibilisation du public et des équipes techniques communales à la gestion des plantes invasives**, en particulier la Renouée du Japon dont un foyer se localise à Condat – « établir des fiches actions ».
- ✓ Proposition d'action : **demandeur dans les différents cahiers des charges que soit transporté de la terre vierge de toutes Renouées et que les outils soient nettoyer sur une plate-forme ad'hoc afin d'éviter toute dissémination** – diffuser la plaquette du Conseil Général du Puy de Dôme à ce sujet.

F- Synthèse des actions identifiées pour le secteur des Monts du Cantal

Concernant la fragmentation par les infrastructures de transport, il a été proposé :

- ✓ de rajouter les virages de la montée vers le plateau de Saint-Flour (D926) comme élément fragmentant. La route D3 a un tronçon non pris en compte au sud-est de Riom (nord du Cézallier). Localisation d'un point noir sur 3-4 km entre Laveissière et la montée du Lioran. Confirmation que la nationale 122 est fortement fragmentante dans ce secteur (6000 véhicules / jour) avec une estimation de collision de 10 bêtes/an ; la départementale 922 pourrait être classée comme très fragmentante mais durant la période estivale (Pas de Peyrol : 50000 visteurs/an)
- ✓ que le critère « vitesse de circulation » puisse être pris en compte pour définir les routes fragmentantes.;
- ✓ **d'améliorer la connaissance / les actions participatives pour la protection de la faune et la protection routière.**

Concernant la sous-trame potentielle des milieux boisés, il a été suggéré :

- ✓ l'action : « **sensibiliser les propriétaires à la Trame Verte et Bleue** » – le CRPF pourrait aider à la meilleure prise en compte des continuités écologiques ;

- ✓ l'action : « **formations des lycées agricoles et des scolaires sur les enjeux prairiaux et forestiers** ».

Concernant la sous-trame potentielle des milieux aquatiques et humides, il a été conseillé :

- ✓ une action « **amélioration des modes de gestion des sédiments** » est préférée plutôt que celle : « préciser les seuils de franchissabilité des flux sédimentaires ».
- ✓ Le SAGE Alagnon a priorisé l'action sur les continuités écologiques sur la Santoire, être en cohérence.
- ✓ Sur la vallée de la Cère (au niveau de Saint Jaques des Blats et sur Arcueil), la Fédération de pêche du Cantal constate la disparition de population de Truites, l'hypothèse du salage des routes est incriminée – prévoir une action de connaissance et de sensibilisation en ce sens.

Concernant les actions transversales, il a été proposé:

- ✓ l'action : « **accompagner les élus dans la mise en œuvre des PLU** » (sensibilisation en amont à l'échelle communale et document d'urbanisme, base du travail) et « **suivre l'évolution des continuités écologiques sur leur territoire** » - méconnaissance de l'intérêt de se poser des questions sur la biodiversité – « **sensibiliser aussi les bureaux d'études qui travaillent sur la mise en œuvre/révision des PLU sur les continuités écologiques** » ; Prioriser sur les réservoirs de biodiversité ;
- ✓ Proposition d'action : Besoin de justifier la prise en compte de ces enjeux de continuités écologiques (donner des arguments aux élus) donc besoin d'une meilleure connaissance locale de la faune et la flore - **Appuyer la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale**
- ✓ l'action : favoriser des actions d'expérimentation reproductible pour lutter contre les espèces envahissantes.
- ✓ l'action : « **créer des espaces dédiés à la végétation locales dans les magasins = action à l'échelle du Parc** ». La maladie (Calara fraxina, importée des frênes produits dans les pays de l'Est) menace le frêne adapté à nos climats montagnards auvergnats : « **promouvoir la création de pépinières d'arbres d'origine locale** » (qui pourrait être valorisé par la marque « produit du Parc »)
- ✓ l'action : « **établir et diffuser une liste d'espèces végétales locales** » à planter dans les jardins privés et espaces publics afin de limiter l'entrée des maladies exogènes. Cela suppose également de travailler à la production de ces espèces localement (ce qui pourrait être valorisé par la marque « produit du Parc ») et de créer des espaces dédiés dans les magasins (avec les pépinières locales) = action à l'échelle du Parc ».

Conclusion

Derrière la volonté du Parc de lutter contre la fragmentation, la vulnérabilité des écosystèmes et des habitats naturels de son territoire, le rôle des acteurs locaux pour la protection et la conservation des réseaux écologiques a été réaffirmé par la mise en place de ces cinq réunions territoriales. Les connaissances locales apportent une contribution significative à la préservation et à la reconstitution des ressources naturelles.

Leurs connaissances sont essentielles non seulement pour ceux qui en dépendent au quotidien mais également pour la mise en place, durable, des actions de conservation des continuités écologiques. Les réunions territoriales ont ainsi permis de compléter / affiner la proposition des actions identifiées sur le territoire du parc concernant la trame verte et bleue.

On constate que plusieurs problématiques sont connues à l'échelle du parc alors que d'autres, plus localisées, sont directement liées aux particularités du secteur.

Après avoir réuni l'ensemble des informations collectées durant les réunions territoriales, un plan d'action trame verte et bleue hiérarchisé à l'échelle du Parc ciblant néanmoins des spécificités locales sera élaboré. Ce plan d'action sera soumis à validation par le Comité de suivi du PNR Volcans d'Auvergne.

Annexe 3

Liste hiérarchisée des actions TVB

Codes des actions	Thèmes	Nature de l'action	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Acteurs cibles	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
AME1	Aménagement du territoire	SENSIBILISATION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Renforcer la signalétique routière	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques par une action simple : lever le pied !	Conseils généraux, Communes, Associations	conducteurs et passagers (habitants, visiteurs)	Trame Verte et Bleue	3
AME2	Aménagement du territoire	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Résorber les points noirs priorités par l'aménagement de passages à faune	Restaurer les continuités écologiques ou limiter le cloisonnement et l'isolement de populations d'espèces	Conseils généraux, Communes, Associations, Animateurs des PNA Espèces, opérateurs Natura 2000, SMPNRVA	Conseils généraux, Communes, Associations, Animateurs des PNA Espèces, opérateurs Natura 2000, SMPNRVA	Trame verte	1
AME3	Aménagement du territoire	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Etablir une stratégie foncière	Préserver les continuités écologiques / Suivre l'évolution des constructions en particulier sur les sols agricoles et l'évolution des "franges"	EPF SMAF, SAFER, Conseils généraux, CEN Auvergne, Agences de l'Eau, Communes et intercommunalités, SMPNRVA, Chambre d'agriculture, Forestiers	Élus, Agriculteurs, Forestiers	Trame Verte et Bleue	2
AME4	Aménagement du territoire	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Intégrer les enjeux des continuités écologiques dans les Chartes forestières et leur plan d'actions et dans les Plans d'aménagement de Massif	Optimiser l'efficacité du dispositif TVB	CRPF/ONF, PNRVA, communes	Gestionnaires des espaces forestiers	Sous trame forestière	1
CG1	Contrôle et gestion des espèces et habitats	CONNAISSANCE / EXPERIMENTATION	Améliorer les modes de gestions des sédiments	Restaurer les continuités écologiques en limitant les problèmes de fragmentation sédimentaire	Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, DDT, futur concessionnaire Haute Dordogne, Fédérations de pêcheurs, Communes	Gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, DDT, futur concessionnaire Haute Dordogne, Fédérations de pêcheurs, Communes	sous-trame milieux aquatiques	2 / 3
CG2	Contrôle et gestion des espèces et habitats	CONNAISSANCE / EXPERIMENTATION	Mettre en place des expérimentations pour contenir la propagation des espèces invasives	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques pour limiter la propagation des espèces invasives	Instituts techniques, GRAPPEE, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Communes et Intercommunalités, SMPNRVA	Services techniques des communes, intercommunalités, Conseils généraux, Entreprises de chantiers, grand public	Trame Verte et Bleue	3
CG3	Contrôle et gestion des espèces et habitats	SENSIBILISATION / EXPERIMENTATION / GESTION	Mettre en place des actions collectives de piégeage du Campagnol terrestre (méthodes alternatives à l'usage de la Bromadiolone)	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques pour limiter les pullulations de campagnols	Chambre d'agriculture, agriculteurs, FGDON, VETAGROSUP, INRA, IRSTEA, SMPNRVA, LPO	Agriculteurs	Sous trame prairiale	1
CG4	Contrôle et gestion des espèces et habitats	CONNAISSANCE / GESTION / SENSIBILISATION	Définir et mettre en œuvre des Plans d'actions territoriaux en faveur d'espèces pour lesquelles la responsabilité du territoire est majeure pour leur conservation	Améliorer la connaissance en vue de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques	Etat, Conseil régional, Associations, scientifiques, ONEMA, Fédérations des pêcheurs, ONF, Chambres d'agriculture, SMPNRVA, etc.	gestionnaires de l'espace (élus, agriculteurs, forestiers), habitants	Trame Verte et Bleue	1
CO1	Connaissance	CONNAISSANCE	Inventorier et hiérarchiser les points noirs de déplacements de la faune (zones d'écrasement, de collisions, etc. avec les infrastructures de transport)	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	ONCFS, Fédérations des chasseurs et des pêcheurs, Associations naturalistes, Communes, Habitants, Conseils généraux, DDT, SMPNRVA	idem	Trame Verte et Bleue	1

Codes des actions	Thèmes	Nature de l'action	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Acteurs cibles	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
CO2	Connaissance	CONNAISSANCE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Réaliser des inventaires des obstacles sur les cours d'eau non prospectés	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	DDT, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, etc. Fédération des pêcheurs, ONEMA	Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, propriétaires d'ouvrages	sous-trame milieux aquatiques	1
CO3	Connaissance	CONNAISSANCE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Expertiser les obstacles par l'ONEMA pour la franchissabilité par les espèces piscicoles et pour le transport sédimentaire et prioriser les interventions à envisager	Restaurer les continuités écologiques ou limiter le cloisonnement et l'isolement de populations d'espèces	ONEMA	Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, propriétaires d'ouvrages dont EDF	sous-trame milieux aquatiques	1
CO4	Connaissance	CONNAISSANCE / GESTION	Définir un débit minimum biologique en aval d'ouvrages imposant un débit réservé	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques / Caler le débit réservé sur le DMB pour l'accomplissement du cycle	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE, futur concessionnaire Haute Dordogne, DDT	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE, futur concessionnaire Haute Dordogne, DDT	sous-trame milieux aquatiques	2
CO5	Connaissance	CONNAISSANCE / GESTION	Réaliser un diagnostic sur la qualité fonctionnelle des ripisylves et des berges	Améliorer la connaissance en vue de restaurer les continuités écologiques	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE	Syndicats et EPTB porteurs de contrats, SAGE	Trame bleue	3
CO6	Connaissance	CONNAISSANCE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Réaliser des inventaires de terrain des zones humides aux échelles communales ou intercommunales	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire	Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Communes et Intercommunalités	Elus, services techniques communaux, bureaux d'études	Sous-trame milieux humides	1
CO7	Connaissance	CONNAISSANCE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Produire un atlas de la biodiversité communale	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire	Communes et intercommunalités, CPIE, associations naturalistes	Elus, services techniques communaux, bureaux d'études, habitants	Trame Verte et Bleue	3
CO8	Connaissance	SENSIBILISATION / GESTION	Définir des indicateurs simples de l'état de conservation des prairies et construire de façon partagée un dispositif d'évaluation	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interprofessions AOP, élus	sous-trame prairiale	1
PDEV1	Projet de développement durable	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Intégrer la trame noire	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques en limitant la consommation d'énergie	ANPCEN, SMPNRVA	Elus et services techniques des communes, intercommunalités, Grand public	Trame Verte et Bleue	3
PDEV2	Projet de développement durable	SENSIBILISATION / GESTION	Définir et animer les projets agri-environnementaux et les plans pastoraux territoriaux	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interprofessions AOP, partenaires techniques, PNRVA, Conseils généraux, élus	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interprofessions AOP, élus	sous-trame prairiale	1
PDEV3	Projet de développement durable	SENSIBILISATION / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Valoriser les activités économiques (produits, accueils, savoirs-faire) du territoire respectant les continuités écologiques	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	agriculteurs, commerçants, acteurs touristiques et d'éducation à l'environnement du territoire, SMPNRVA	producteurs de biens ou services "marqués", habitants, visiteurs, élus	Trame Verte et Bleue	1
PDEV4	Projet de développement durable	CONNAISSANCES / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Produire des plants et graines d'espèces végétales adaptées localement en vue des aménagements publics et particuliers	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques en utilisant des espèces adaptées localement	CBN MC, Associations, Pépiniéristes, Jardineries, SMPNRVA, Communes et intercommunalités, Entreprises de chantiers, Bureaux d'études	CBNMC, Associations, Pépiniéristes, Jardineries	Trame Verte et Bleue	2

Codes des actions	Thèmes	Nature de l'action	Actions	Objectif de l'action	Opérateurs	Acteurs cibles	Sous-trames cibles	Niveau de priorité
PDEV5	Projet de développement durable	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Promouvoir l'utilisation des espèces locales végétales dans les aménagements publics et de particuliers	Améliorer les fonctionnalités des continuités écologiques en utilisant des espèces adaptées localement	CBN MC, Associations, Pépiniéristes, Jardinerie, SMPNRVA, Communes et intercommunalités, Entreprises de chantiers	Services techniques des communes, intercommunalités, Conseils généraux, Bureaux d'études, Entreprises de chantiers, grand public	Trame Verte et Bleue	2
SEN1	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Sensibiliser et accompagner les élus et services communaux dans les documents de planification et d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT)	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques pour une prise en compte dans l'aménagement du territoire	SMPNRVA, CAUE, DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseils généraux, bureaux d'études, Associations naturalistes	Elus, services techniques communaux, bureaux d'études	Trame Verte et Bleue	1++
SEN10	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Créer et animer un réseau de prairies référentes	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	sous-trame prairiale	1
SEN11	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION	Sensibiliser et former les forestiers	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	ONF, CRPF, PNRVA, associations naturalistes	élèves des écoles d'ingénieurs/BTS, forestiers	sous trame forestière	2
SEN12	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / CONNAISSANCE / GESTION	Diffuser des fiches pratiques pour reconnaître et agir contre la propagation des espèces invasives	Sensibiliser le grand public aux espèces locales et lutter contre les espèces invasives	DDT, GRAPPEE, Conseils généraux, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Associations, SMPNRVA	Services techniques des communes, intercommunalités, Conseils généraux, Entreprises de chantiers, grand public	Trame Verte et Bleue	1
SEN2	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Créer un outil de partage entre professionnels sur les actions TVB mises en place sur le territoire	Partager les informations sur les continuités écologiques / Coordonner les acteurs de l'environnement	DREAL, Conseil régional, IPAMAC, CEN, PNR, Associations naturalistes,...	DREAL, Conseil régional, IPAMAC, CEN, PNR, Associations naturalistes,...	Trame Verte et Bleue	3
SEN3	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Gérer en réseau les réservoirs de biodiversité (déjà protégés RNN, ENS APPB, etc. ou à préserver)	Partager les informations sur les continuités écologiques / Coordonner les acteurs de l'environnement	SMPNRVA, Collectivités territoriales, Associations naturalistes et gestionnaire (LPO, CEN Auvergne, etc.), DREAL, Conseil Régional, Conseils généraux, ONF	SMPNRVA, Collectivités territoriales, Associations naturalistes et gestionnaire (LPO, CEN Auvergne, etc.), DREAL, Conseil Régional, Conseils généraux, ONF	Trame Verte et Bleue	3
SEN4	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION	Sensibiliser les enfants et le grand public aux enjeux des continuités écologiques	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques	CPIE, Associations d'éducation à l'environnement et naturalistes, SM PNRVA	Écoles, collèges, lycées, grand public	Trame Verte et Bleue	1
SEN5	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / CONNAISSANCE	Sensibiliser les relais locaux du territoire et animer un réseau de personnes ou structures « ressources »	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques	Habitants (adultes et enfants), Élus, associations locales, CPIE	Habitants (adultes et enfants), Élus, associations locales, CPIE	Trame Verte et Bleue	2
SEN6	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Valoriser les enjeux de continuités écologiques dans les sites touristiques « emblématiques » et auprès des acteurs touristiques	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	SM PNRVA, prestataires touristiques, prestataires d'éducation à l'environnement, accompagnateurs de moyenne montagne, etc.	acteurs touristiques, habitants, visiteurs, pratiquants de sports de nature	Trame Verte et Bleue	2 / 3
SEN7	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION	Sensibiliser les propriétaires privés aux enjeux des continuités écologiques	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	DDT, CRPF, Chambre d'agriculture, Syndicats ou EPTB porteurs de Contrats territoriaux, SAGE, Communes, SMPNRVA	Propriétaires privés, forestiers, agricoles, d'ouvrages hydrauliques, etc.	Trame Verte et Bleue	2
SEN8	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION	Décliner localement le Concours national agricole Prairies Fleuries	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	Agriculteurs, partenaires techniques, scientifiques et agricoles, PNRVA, collectivités territoriales	sous-trame prairiale	1
SEN9	Sensibilisation du grand public et/ou des acteurs territoriaux	SENSIBILISATION / GESTION	Sensibiliser et former les agriculteurs	Appropriation des enjeux liés aux continuités écologiques et implication dans les actions au quotidien	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Interprofessions AOP, lycées agricoles, CFFPPA, PNRVA	agriculteurs, lycées/BTS, CFFPPA	sous trame prairiale	1

